Publié le 23/11/2026

Décision n° 2026-24 relative au règlement des services du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

La présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment son article R. 114-10 4° ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 19 novembre 2026,

Décide :

Article 1er

Les services du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sont régis par le règlement annexé à la présente décision.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 20 novembre 2026, date à laquelle la décision n°2026-11 du 28 mai 2026 relative au règlement des services du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait le 20 novembre 2026

La présidente du Hcéres
signé
Coralie Cevallier